



# ULTRA BIO BACS A GRAISSE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/07/2017 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : ULTRA BIO BACS A GRAISSE  
Code du produit : 001126 / 001129  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.  
Utilisation de la substance/mélange : Activateur biologique pour la dégradation des huiles et graisses animales.  
Utilisation de la substance/mélange : Activateur biologique

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH  
Parc d'Activités des Cortots - 12, rue des Cortots  
21121 FONTAINE LES DIJON - FRANCE  
T 0810 026 826  
[geh@geh.fr](mailto:geh@geh.fr) - [www.geh.fr](http://www.geh.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (N° ORFILA)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements  
P404 - Stocker dans un récipient fermé

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

# ULTRA BIO BACS A GRAISSE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Nom                                    | Identificateur de produit                                                                        | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------|
| Suspension aqueuse de micro-organismes |                                                                                                  | 1 - 10 | Non classé                                                |
| Alcool Ethoxylé                        | (N° CAS) 160875-66-1<br>(N° REACH) 02-2119549160-47                                              | 1 - 5  | Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302             |
| Ethylène-glycol                        | (N° CAS) 107-21-1<br>(N° CE) 203-473-3<br>(N° Index) 603-027-00-1<br>(N° REACH) 01-2119456816-28 | 1 - 5  | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>STOT RE 2, H373              |

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

# ULTRA BIO BACS A GRAISSE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |                                                                                                     |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions de stockage | : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. |
| Produits incompatibles | : Aucun(es) dans des conditions normales.                                                           |
| Matières incompatibles | : Rayons directs du soleil.                                                                         |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Ethylène-glycol (107-21-1) |                          |                         |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------|
| France                     | Nom local                | Ethylèneglycol (vapeur) |
| France                     | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 52 mg/m <sup>3</sup>    |
| France                     | VME (ppm)                | 20 ppm                  |
| France                     | VLE(mg/m <sup>3</sup> )  | 104 mg/m <sup>3</sup>   |
| France                     | VLE (ppm)                | 40 ppm                  |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

#### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux. Fontaine oculaire avec liquide adapté. A défaut point d'eau à proximité

#### Protection de la peau et du corps:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides

#### Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

#### Autres informations:

Enlever les vêtements souillés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| État physique                                          | : Liquide                  |
| Apparence                                              | : Emulsion.                |
| Couleur                                                | : Vert(e).                 |
| Odeur                                                  | : caractéristique.         |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible |
| pH                                                     | : 6.5/7.5                  |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                        | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                         | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable            |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 1.01 +/-0.01             |
| Solubilité                                             | : Soluble dans l'eau.      |
| Log Pow                                                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |

# ULTRA BIO BACS A GRAISSE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Viscosité, dynamique   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Neutre à légèrement basique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

| Alcool Ethoxylé (160875-66-1) |                  |
|-------------------------------|------------------|
| DL50 orale rat                | 200 - 2000 mg/kg |
| Ethylène-glycol (107-21-1)    |                  |
| DL50 orale rat                | 7712 mg/kg       |
| DL50 cutanée lapin            | > 10600 mg/kg    |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 6.5/7.5

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6.5/7.5

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# ULTRA BIO BACS A GRAISSE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
et symptômes possibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

| Alcool Ethoxylé (160875-66-1) |               |
|-------------------------------|---------------|
| CE50 Daphnie 1                | 10 - 100 mg/l |
| Ethylène-glycol (107-21-1)    |               |
| CL50 poisson 1                | > 10000 mg/l  |
| CE50 Daphnie 1                | > 10000 mg/l  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| ULTRA BIO BACS A GRAISSE      |                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité  | Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004. |
| Alcool Ethoxylé (160875-66-1) |                                                                                                                                                                              |
| Biodégradation                | > 90 %                                                                                                                                                                       |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| ULTRA BIO BACS A GRAISSE     |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Composant                  |                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ethylène-glycol (107-21-1) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU                                   |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

# ULTRA BIO BACS A GRAISSE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

**- Transport par voie terrestre**

Non applicable

**- Transport maritime**

Non applicable

**- Transport aérien**

Non applicable

**- Transport par voie fluviale**

Non applicable

**- Transport ferroviaire**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                     |                                                                                                                 |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                                                    |
| Eye Dam. 1          | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                                                       |
| STOT RE 2           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2                              |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion                                                                                        |
| H318                | Provoque des lésions oculaires graves                                                                           |
| H373                | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| EUH210              | Fiche de données de sécurité disponible sur demande                                                             |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit